



## **véhicule abandonné sur parking prive qui paye**

Par **youte**, le **17/07/2019** à **21:11**

Bonjour, un vehicule a été abandonné dans une copropriété sur un parking privé et donc nominatif. qui paye l'enlevement, le propriétaire de la place, la copropriété, autre? merci pour votre retour.

Par **Visiteur**, le **17/07/2019** à **21:29**

Bonjour,  
Votre parking, "lieu non ouvert à la circulation publique", n'est donc pas soumis aux dispositions du Code de la Route et la police ne peut pas intervenir...

Les articles R.325-47 à R.325-52 du code prévoient que le propriétaire peut possibilité pour le formuler une demande auprès de l'OPJ (donc Police ou Gendarmerie) de mise en fourrière.